

DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NOMINATIF

Plan d'Alerte et d'Urgence - Canicule

Commune de La Haye (76)

En prévision des fortes chaleurs, la Mairie de La Haye met en place un registre nominatif. L'inscription est totalement **volontaire et gratuite**. Elle permet à nos services de s'assurer de votre bien-être et de vous apporter conseils et assistance en cas de déclenchement du plan d'alerte.

1. IDENTITÉ DE LA PERSONNE À INSCRIRE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone (fixe/portable) :

Adresse complète à La Haye :

2. PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (PROCHE, VOISIN, MÉDECIN)

Nom et Prénom :

Lien de parenté / Qualité : Téléphone :

3. MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE (LE CAS ÉCHÉANT)

Si la personne est placée sous mesure de protection, l'accord du représentant légal est obligatoire.

- La personne bénéficie d'une mesure de Tutelle
 La personne bénéficie d'une mesure de Curatelle

Nom et Prénom du représentant :

Téléphone du représentant :

4. CONSENTEMENT ET SÉCURITÉ DES DONNÉES (RGPD)

Confidentialité et Souveraineté : Conformément à l'article L. 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies sont strictement confidentielles. Elles font l'objet d'un traitement informatique hautement sécurisé, opéré selon les standards étatiques, et sont exclusivement destinées à un nombre restreint d'agents habilités de la Mairie de La Haye, soumis au secret professionnel.

En signant ce document, la personne concernée (ou son représentant légal) accepte expressément et de manière volontaire la collecte de ces données aux seules fins de prévention et d'intervention sanitaire liées aux risques climatiques exceptionnels. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation de vos données sur simple demande auprès du secrétariat de Mairie.

Le Demandeur

(Personne concernée)

Fait à :

Le : / / 202...

Signature :

Le Représentant Légal

(Si tutelle/curatelle)

Fait à :

Le : / / 202...

Signature obligatoire :

À RETOURNER DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE